

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le leader du gouvernement,

Le 30 janvier dernier, le député l'Acadie me questionnait sur le nombre de dossiers du Québec en attente au ministère fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, en incluant la ventilation par catégorie et programme d'immigration.

En annexe, vous trouverez les données demandées en date du 1er février 2024.

Veillez accueillir, Monsieur le Leader du gouvernement, mes salutations distinguées,


Christine Fréchette

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Tableau 1: Nombre de personnes ayant une demande de résidence permanente à IRCC ^a par catégorie ou programme d'immigration permanente au 1er février 2024

	Nb. Pers. ^b
Immigration économique	39 010
Travailleurs qualifiés	29 300
Programme de l'expérience québécoise	10 700
Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le PEQ-Diplômés	1 800
Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le PEQ-Travailleurs	8 900
Programme régulier des travailleurs qualifiés et programmes pilotes	18 600
Gens d'affaires	9 600
Investisseurs	8 600
Entrepreneurs	400
Travailleurs autonomes	600
Autres catégories économiques ¹	110
Regroupement familial	43 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	39 000
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	3 400
Réfugiés pris en charge par l'État	1 100
Réfugiés parrainés	2 300
Réfugiés reconnus sur place ²	35 600
Autres immigrants ³	14 800
Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 (PSDAPC)	700
Autres immigrants excluant le PSDAPC	14 100
Ensemble de l'immigration	136 210

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas Autres catégories économiques où les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Les totaux peuvent être légèrement différents en raison de l'arrondissement.

b. Cet inventaire comprend les personnes ayant une demande potentielle de résidence permanente, les personnes ayant une demande de résidence permanente en traitement et les personnes ayant une confirmation de résidence permanente ou un visa, mais qui ne sont pas encore admises.

1. Comprend les personnes admises en vertu du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
3. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public ou dans le PSDAPC.